

## COÉNOVE PRÉSENTE SES PROPOSITIONS POUR RENFORCER LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LE BÂTIMENT

Paris, le 28 mars 2017 – Considérant que la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas, le bâtiment offre de grandes potentialités d'action, tant dans le neuf qu'au sein du parc existant.

La France ayant atteint un haut niveau de performance dans la construction neuve, Coénove veut donner la priorité à la rénovation du parc en lançant une politique ambitieuse appuyée par des mesures incitatives privilégiant le meilleur ratio coût/bénéfices.

Pour Bernard Aulagne, Président de Coénove, « la publication samedi au Journal officiel de l'arrêté modifiant le texte du 3 mai 2007 sur les caractéristiques thermiques et la performance énergétique des bâtiments existants constitue une réelle avancée. Néanmoins s'il s'agit d'un signal positif il n'est pas suffisant. »

**Pour soutenir la rénovation des bâtiments**, Coénove propose de :

- Pérenniser les dispositifs CITE, ECO-PTZ, TVA à taux réduit et en améliorer l'efficacité, en faisant, par exemple, évoluer le CITE vers un mécanisme limitant pour le contribuable le décalage entre paiement des travaux et versement du crédit d'impôt et/ou en le fléchissant vers les technologies performantes.
- Garder un dispositif de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) incitatif pour les particuliers et cohérent avec les capacités des acteurs.
- Favoriser les bouquets de travaux qui s'inscrivent dans la trajectoire de la rénovation Bâtiments Basse Consommation (BBC rénovation) et qui présentent le meilleur rapport coût/efficacité.
- Réglementer la mise en vente et la location des « passoires thermiques » (base DPE), en allant à terme vers une obligation de travaux lors des transactions immobilières comme cela se fait dans le secteur de l'assainissement autonome.

**Dans la construction neuve**, Coénove insiste pour donner du temps à l'expérimentation du Label E+C- (3 ans) et pour tirer les enseignements de sa mise en œuvre sur le terrain.

La future réglementation dans le neuf devra également respecter les exigences de soutenabilité économique (pour le client), technique (pour toutes les filières), et de maintien des équilibres introduits par la RT 2012, cohérentes avec la nécessité d'un mix complémentaire et tenant compte de l'évolution progressivement décarbonée pour les énergies concernées.



*L'intégralité des propositions de Coénove est consultable sur le site de l'association.  
([www.coenove.fr](http://www.coenove.fr))*

### À propos de Coénove

Constituée en octobre 2014, l'association Coénove rassemble les acteurs majeurs de la filière gaz – énergéticiens, industriels et professionnels- tous convaincus de la pertinence d'une approche nouvelle basée sur la complémentarité des énergies et la place que l'énergie gaz doit jouer dans la stratégie énergétique de la France.

Elle se mobilise aux côtés des parties prenantes pour apporter des solutions innovantes et durables aux nombreux défis de la transition énergétique tout en s'inscrivant dans le sens de l'intérêt général.

#### Contacts presse A+ Conseils

**Margaux Amouyal**

01 47 27 00 14 – 06 26 05 52 60

[margaux7.aplusconseils@gmail.com](mailto:margaux7.aplusconseils@gmail.com)

**Claire-Anne Brulé**

01 47 27 00 14 - 06 30 86 41 29

[claireanne.aplusconseils@gmail.com](mailto:claireanne.aplusconseils@gmail.com)